

PAR COURRIEL

Montréal, le 30 juillet 2020

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

N/Réf. : AI2021-027

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des renseignements et à des documents détenus par l'Office québécois de la langue française

[REDACTED]

L'Office québécois de la langue française a reçu votre demande d'information datée du 13 juillet 2020. Après analyse, nous vous transmettons le document auquel vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez ci-joint le document suivant :

- Guide d'information sur l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Nous vous avisons, en outre, que ce document n'a pas été revu depuis sa production.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

Le responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]

Jorge Passalacqua
acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Note explicative (avis de recours)